



Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

États financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de

NAV CANADA

Trimestres et semestres clos les 28 février 2022 et 2021

États consolidés résumés intermédiaires du résultat net (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	Trimestres clos les		Semestres clos les	
		28 février 2022	28 février 2021	28 février 2022	28 février 2021
Produits					
Redevances d'usage	3	300 \$	177 \$	621 \$	366 \$
Autres produits		13	2	37	15
		<u>313</u>	<u>179</u>	<u>658</u>	<u>381</u>
Charges d'exploitation					
Salaires et avantages du personnel	4	244	211	472	415
Services techniques		37	41	78	79
Installations et entretien		20	14	34	29
Amortissements	7, 8	36	36	73	75
Autres		13	14	30	27
		<u>350</u>	<u>316</u>	<u>687</u>	<u>625</u>
Autres (produits) et charges					
Produits financiers		(4)	(3)	(7)	(7)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel		10	13	19	27
Autres charges financières		21	24	42	47
Autres		2	6	(1)	4
		<u>29</u>	<u>40</u>	<u>53</u>	<u>71</u>
Perte nette avant l'impôt sur le résultat et le mouvement net des comptes de report réglementaires		(66)	(177)	(82)	(315)
Charge d'impôt sur le résultat		-	2	-	2
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires		<u>(66)</u>	<u>(179)</u>	<u>(82)</u>	<u>(317)</u>
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié à la perte nette, après impôt	5	35	122	(6)	190
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	1	<u>(31) \$</u>	<u>(57) \$</u>	<u>(88) \$</u>	<u>(127) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés intermédiaires du résultat global (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

		Trimestres clos les		Semestres clos les	
	Notes	28 février 2022	28 février 2021	28 février 2022	28 février 2021
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires		(31) \$	(57) \$	(88) \$	(127) \$
Autres éléments du résultat global					
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :					
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel		–	647	–	647
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	5	–	(647)	–	(647)
		–	–	–	–
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :					
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie		1	1	1	1
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		(1)	–	–	–
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global		–	(1)	(1)	(1)
		–	–	–	–
Total des autres éléments du résultat global		–	–	–	–
Total du résultat global	1	(31) \$	(57) \$	(88) \$	(127) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	28 février 2022	31 août 2021
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		367 \$	319 \$
Débiteurs et autres		101	106
Placements		74	73
Actifs détenus en vue de la vente	6	22	–
Autres		14	10
		578	508
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	682	717
Immobilisations incorporelles	8	755	776
Placement sous forme d'actions privilégiées		307	299
Créances à long terme		96	116
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	9	–	7
Avantages du personnel		4	–
		1 844	1 915
Total des actifs		2 422	2 423
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	5	1 751	1 757
Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires		4 173 \$	4 180 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	28 février 2022	31 août 2021
Passifs			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs		221 \$	204 \$
Partie courante de la dette à long terme		25	25
Produits différés		2	8
Autres		8	3
		<u>256</u>	<u>240</u>
Passifs non courants			
Dette à long terme		2 487	2 487
Avantages du personnel		1 323	1 266
Passif d'impôt différé		13	12
Autres		7	1
		<u>3 830</u>	<u>3 766</u>
Total des passifs		<u>4 086</u>	<u>4 006</u>
Capitaux propres			
Résultats non distribués (déficit)		(60)	28
Total des capitaux propres		<u>(60)</u>	<u>28</u>
Total des passifs et des capitaux propres		<u>4 026</u>	<u>4 034</u>
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	5	147	146
Engagements	11		
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires		<u>4 173 \$</u>	<u>4 180 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés intermédiaires des variations des capitaux propres (non audité)
(en millions de dollars canadiens)

	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 août 2020	28 \$	– \$	28 \$
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(127)	–	(127)
Autres éléments du résultat global	-	-	-
Solde au 28 février 2021	<u>(99) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(99) \$</u>
Solde au 31 août 2021	28 \$	– \$	28 \$
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(88)	–	(88)
Autres éléments du résultat global	-	-	-
Solde au 28 février 2022	<u>(60) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(60) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie (non audité)
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	Trimestres clos les		Semestres clos les	
		28 février 2022	28 février 2021	28 février 2022	28 février 2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :					
Exploitation					
Montants reçus au titre des redevances d'usage		316 \$	155 \$	648 \$	310 \$
Autres montants reçus		18	17	28	28
Subventions publiques reçues	4	–	26	4	58
Paiements à des membres du personnel et à des fournisseurs		(256)	(266)	(506)	(534)
Cotisations aux régimes de retraite – services rendus au cours de la période		(16)	(26)	(42)	(60)
Paiements au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		(3)	(4)	(5)	(6)
Paiements d'intérêts		(16)	(20)	(42)	(46)
Intérêts reçus		–	–	1	1
		<u>43</u>	<u>(118)</u>	<u>86</u>	<u>(249)</u>
Investissement					
Dépenses d'investissement		(20)	(19)	(43)	(36)
Investissement dans les actifs réglementaires		(2)	(1)	(3)	(2)
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles		–	–	–	4
Produit tiré de la vente d'une participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	9	7	–	7	–
Remboursement net d'un prêt consenti à une partie liée	9	5	–	3	–
Produit des placements à court terme arrivés à échéance		–	70	–	70
		<u>(10)</u>	<u>50</u>	<u>(36)</u>	<u>36</u>
Financement					
Produit net de l'émission de titres d'emprunt à long terme		–	498	–	498
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		–	(250)	–	(250)
Remboursement net sur les emprunts bancaires		–	–	–	(223)
Paiement au titre des obligations locatives		–	(1)	(1)	(2)
		<u>–</u>	<u>247</u>	<u>(1)</u>	<u>23</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement					
		33	179	49	(190)
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(1)	(1)	(1)	(1)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		32	178	48	(191)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		335	320	319	689
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		<u>367 \$</u>	<u>498 \$</u>	<u>367 \$</u>	<u>498 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

1. Informations générales

NAV CANADA a été constituée en tant que société sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* dans le but d'acquérir, de détenir, de gérer, d'exploiter, de maintenir et de développer le système canadien de navigation aérienne civile (le « SNA »), tel qu'il est défini en vertu de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »). NAV CANADA a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. À l'intérieur des paramètres fondamentaux délimitant le mandat que la Loi sur les SNA lui confère, NAV CANADA a le droit de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. L'activité principale de NAV CANADA et de ses filiales (collectivement, la « Société ») consiste à fournir des services de navigation aérienne, ce qui constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés essentiellement au Canada.

Les redevances au titre des services de navigation aérienne civile qu'offre la Société sont soumises au cadre réglementaire économique édicté dans la Loi sur les SNA. Aux termes de celle-ci, la Société peut établir de nouvelles redevances ou réviser les redevances existantes qu'elle perçoit pour ses services. Lorsqu'elle établit de nouvelles redevances ou qu'elle révisé les redevances existantes, la Société doit suivre les paramètres obligatoires de la Loi sur les SNA en matière d'établissement des redevances, lesquels prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil d'administration de la Société (le « conseil »), agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

La Société planifie ses activités de façon à atteindre le seuil de rentabilité dans les états consolidés du résultat net à la clôture de chaque exercice après avoir constaté des ajustements au compte de stabilisation des tarifs. Ainsi, la Société ne s'attend pas à ce que les résultats non distribués présentent une variation nette à la clôture de l'exercice. Les incidences de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société (les « états financiers ») sont décrites à la note 5.

Aux termes de la Loi sur les SNA, la Société doit donner aux usagers un préavis de toute redevance qu'elle se propose d'établir ou de réviser, et elle doit les consulter à ce sujet. Les usagers peuvent faire valoir leur point de vue auprès de la Société de même qu'ils peuvent interjeter appel à l'égard des redevances révisées devant l'Office des transports du Canada en invoquant des motifs selon lesquels la Société a violé les paramètres obligatoires édictés dans la Loi sur les SNA ou a omis de donner aux usagers les préavis prévus par la loi.

NAV CANADA est une société domiciliée au Canada. Le siège social de NAV CANADA est situé au 77, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario), Canada, K1P 5L6.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Comme il est permis selon cette norme, les présents états financiers ne présentent pas toutes les informations qui doivent figurer dans des états financiers consolidés annuels établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2021 (les « états financiers annuels de 2021 »).

Les présents états financiers comprennent les comptes de toutes les filiales de NAV CANADA et leur publication a été approuvée par le conseil en date du 7 avril 2022.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs au titre des prestations définies, qui sont comptabilisés comme le montant net de la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies et des actifs des régimes évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

À moins d'indication contraire, les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société, et toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près.

d) Caractère saisonnier

Les activités d'exploitation de la Société varient habituellement au cours d'un exercice donné, les produits découlant de la circulation aérienne les plus élevés étant enregistrés au quatrième trimestre (de juin à août). Cette variation de la demande s'explique avant tout par la hausse de la quantité de gens qui effectuent des voyages d'agrément et le fait qu'ils préfèrent voyager pendant les mois d'été. La pandémie de COVID-19 et la contraction de l'économie qui s'en est suivie continuent de nuire considérablement à la circulation aérienne mondiale et au secteur de l'aviation. Même s'il est possible que la variation saisonnière de la demande observée normalement se produise au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2022 (l'« exercice 2022 »), son incidence sera vraisemblablement atténuée.

Grâce à sa structure de coûts qui est en grande partie fixe, la Société ne subit pas de variations importantes de ses coûts au cours de l'exercice. La Société ne cesse de revoir, de surveiller et de gérer ses dépenses, ainsi que de veiller au respect de son mandat, qui est d'assurer l'exploitation et le maintien, en toute sécurité, du système canadien de navigation aérienne en tant que service essentiel ainsi que la sûreté et le bien-être de ses employés, tout en demeurant en bonne posture pour participer au redressement postpandémique du transport aérien et investir stratégiquement dans l'avenir à long terme de la Société.

2. Mode de présentation (suite)

e) Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers figurent à la note 3 afférente aux états financiers annuels de 2021, à l'exception du changement de méthode comptable décrit ci-après. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées.

- Coûts de mise en œuvre d'accords de logiciels-services (ou d'infonuagique)

Dans la foulée de la décision relative au programme de travail de l'IFRS Interpretations Committee portant sur les coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord d'infonuagique (IAS 38), la Société a revu sa méthode comptable liée aux coûts de mise en œuvre d'accords d'infonuagique. La Société a apprécié si ces coûts donnaient lieu à une immobilisation incorporelle logicielle contrôlée par la Société et, lors de l'application des directives prévues dans la décision relative au programme de travail, il a été déterminé que ces coûts ne donnaient généralement pas lieu à un tel actif. Par conséquent, les coûts de mise en œuvre d'accords d'infonuagique sont comptabilisés dans les charges d'exploitation dans les états du résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

En sa qualité de régulateur de tarifs, le conseil a approuvé la création de soldes de comptes de report réglementaires à l'égard de ces coûts. Ces soldes seront recouverts progressivement par le biais de leur amortissement sur la durée des accords d'infonuagique.

Ces changements ont été appliqués sur une base rétrospective.

En raison de ce changement de méthode comptable, les immobilisations incorporelles ont diminué de 43 \$ et les soldes débiteurs des comptes de report réglementaires ont augmenté de 43 \$ au 31 août 2021 par rapport aux montants présentés dans les états financiers annuels de 2021. Après application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, ce changement n'a eu aucune incidence nette sur le résultat net.

f) Estimations comptables et jugements critiques

L'établissement des présents états financiers exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondront rarement aux résultats réels.

Les jugements critiques et les principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont présentés à la note 2 d) afférente aux états financiers annuels de 2021.

3. Produits

Les redevances d'usage par types de services de navigation aérienne fournis se sont établies comme suit.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	28 février 2022	28 février 2021	28 février 2022	28 février 2021
Redevances de survol ¹⁾	152 \$	96 \$	319 \$	200 \$
Redevances d'aérogare ²⁾	120	64	242	133
Redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles ³⁾	9	5	21	10
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales ⁴⁾	19	12	39	23
	<u>300 \$</u>	<u>177 \$</u>	<u>621 \$</u>	<u>366 \$</u>

- 1) Redevances ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou offerts aux aéronefs au cours de la phase de survol, que ce soit pour la navigation dans l'espace aérien contrôlé par le Canada ou pour décoller du Canada ou y atterrir. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.
- 2) Redevances ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou mis à la disposition des aéronefs à l'aéroport ou à proximité de ce dernier. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.
- 3) Redevances ayant trait aux services de navigation de survol et d'aérogare. Ces redevances s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice. Les obligations de prestation sont remplies au cours de la période durant laquelle les services de navigation aérienne sont offerts.
- 4) Redevances ayant trait à certains services de navigation aérienne et de communications fournis ou mis à la disposition des aéronefs alors qu'ils survolent l'Atlantique Nord. Ces services sont mis à la disposition des aéronefs lorsqu'ils se trouvent hors de l'espace aérien souverain du Canada, mais pour lequel le Canada a des responsabilités au chapitre du contrôle de la circulation aérienne aux termes des conventions internationales. Les redevances de communications internationales comprennent également les services fournis ou offerts aux aéronefs survolant l'espace aérien canadien du nord. Ces obligations de prestation sont remplies à un moment précis.

4. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel comprennent ce qui suit.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	28 février 2022	28 février 2021	28 février 2022	28 février 2021
Salaires et autres	182 \$	161 \$	361 \$	324 \$
Subventions publiques ¹⁾	–	(16)	(4)	(58)
Charges liées aux indemnités de cessation d'emploi et de fin de contrat de travail	–	(1)	–	29
Avantages sociaux complémentaires (exclusion faite des prestations de retraite)	23	22	37	32
Coût des prestations pour les services rendus au cours de la période	46	50	92	101
Moins le montant inscrit à l'actif au titre des salaires et avantages du personnel	(7)	(5)	(14)	(13)
	<u>244 \$</u>	<u>211 \$</u>	<u>472 \$</u>	<u>415 \$</u>

¹⁾ Les montants reçus aux termes du programme de subvention salariale d'urgence du Canada, que la Société a commencé à recevoir au début de mai 2020, ont été comptabilisés en réduction des charges au titre des salaires et des avantages du personnel. Le programme a pris fin le 23 octobre 2021.

5. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers

a) Comptes de report réglementaires

Les soldes des comptes de report réglementaires étaient les suivants aux dates indiquées.

	31 août 2021	Report réglementaire	Recouvrement ou reprise	28 février 2022
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires				
Compte de stabilisation des tarifs b)	656 \$	42 \$	(96) \$	602 \$
Impôt différé	12	1	–	13
Prestations de retraite du personnel				
Cotisations aux régimes de retraite c)	518	54	–	572
Réévaluations des régimes de retraite	392	–	–	392
Autres avantages du personnel				
Congés de maladie cumulatifs	23	–	–	23
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi	14	–	(3)	11
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	19	–	(2)	17
Opérations de couverture réalisées	67	–	(1)	66
Passif relatif au démantèlement	1	–	–	1
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	12	–	(1)	11
Accords d'infonuaque ¹⁾	43	3	(3)	43
	<u>1 757 \$</u>	<u>100 \$</u>	<u>(106) \$</u>	<u>1 751 \$</u>
Soldes (créditeurs) des comptes de report réglementaires				
Autres avantages du personnel :				
Cotisations au titre des prestations d'invalidité de longue durée	(6) \$	– \$	2 \$	(4) \$
Placement sous forme d'actions privilégiées	(134)	(8)	–	(142)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(4)	4	–	–
Opérations de couverture réalisées	(1)	–	–	(1)
Compensation au titre des contrats de location	(1)	–	1	–
	<u>(146) \$</u>	<u>(4) \$</u>	<u>3 \$</u>	<u>(147) \$</u>

¹⁾ La Société diffère l'incidence des coûts de mise en œuvre d'accords d'infonuaque dans les états du résultat net selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, comme l'a approuvé le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs. Ces soldes seront recouverts progressivement par le biais de leur amortissement sur la durée des accords d'infonuaque.

5. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

a) Comptes de report réglementaires (suite)

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et du mouvement net des comptes de report réglementaires sur le résultat net présenté dans les états du résultat net.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	28 février 2022	28 février 2021	28 février 2022	28 février 2021
Produits	313 \$	179 \$	658 \$	381 \$
Charges d'exploitation	350	316	687	625
Autres (produits) et charges	29	40	53	71
Charge d'impôt sur le résultat	–	2	–	2
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(66)	(179)	(82)	(317)
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs b)	5	81	(54)	123
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires				
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	28	36	54	62
Autres avantages du personnel	(3)	(3)	(3)	(4)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(1)	4	(8)	2
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	4	–	4	–
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	–	2	(1)	5
Autres	2	2	2	2
	30	41	48	67
Mouvement net des comptes de report réglementaires	35	122	(6)	190
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(31) \$	(57) \$	(88)	(127) \$

b) Compte de stabilisation des tarifs

Le solde du compte de stabilisation des tarifs est composé de reports d'exploitation. Si les produits réels dépassent les charges réelles de la Société, l'excédent est inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs. Inversement, si les produits réels s'avèrent inférieurs aux charges réelles, le manque à gagner est inscrit comme un débit au compte de stabilisation des tarifs. Un solde débiteur inscrit dans le compte de stabilisation des tarifs représente un montant qui pourra être recouvré au moyen de redevances d'usage futures, tandis qu'un solde créditeur représente un montant qui devra être cédé au moyen de réductions ultérieures des redevances d'usage.

5. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

b) Compte de stabilisation des tarifs (suite)

Lorsqu'il établit le montant des redevances d'usage, le conseil prend en compte le solde du compte de stabilisation des tarifs, la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et les liquidités disponibles pour en déterminer le niveau approprié.

Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	28 février 2022	28 février 2021	28 février 2022	28 février 2021
Solde débiteur à l'ouverture de la période	(597) \$	(297) \$	(656) \$	(255) \$
Écarts par rapport aux prévisions :				
Produits supérieurs (inférieurs) aux prévisions	17	(31)	96	(23)
Charges d'exploitation (supérieures) inférieures aux prévisions	(5)	22	(5)	38
Autres (produits) et charges inférieurs (supérieurs) aux prévisions	1	(7)	6	(5)
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	3	8	(1)	14
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	16	(8)	96	24
Ajustement approuvé initial ¹⁾	(21)	(73)	(42)	(147)
	(5)	(81)	54	(123)
Mouvement net comptabilisé dans la perte nette				
Solde débiteur à la clôture de la période	(602) \$	(378) \$	(602) \$	(378) \$

¹⁾ Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, après l'application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un budget pour l'exercice 2022 qui prévoit une augmentation du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs en raison d'une insuffisance prévue de 85 \$ [295 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2021 (l'« exercice 2021 »)], qui sera apportée au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

5. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

c) Cotisations de retraite

Au 28 février 2022, les soldes débiteurs des comptes de report réglementaires comprenaient un montant de 572 \$ lié au recouvrement de cotisations de retraite au moyen des redevances d'usage (518 \$ au 31 août 2021). Le passif au titre des prestations constituées à l'égard des régimes de retraite, déduction faite des reports réglementaires connexes, s'établissait comme suit.

	28 février 2022	31 août 2021
Passif au titre des avantages du personnel	(930) \$	(876) \$
Moins :		
Reports réglementaires des ajustements hors trésorerie	392	392
Insuffisance des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite	(538) \$	(484) \$
Soldes débiteurs réglementaires – recouvrement de cotisations	572 \$	518 \$
Insuffisance de la charge réglementaire cumulative par rapport aux cotisations	34 \$	34 \$

La Société utilise une approche réglementaire pour déterminer la charge nette comptabilisée au résultat net pour les coûts liés à ses régimes de retraite capitalisés. L'objectif de cette approche vise à refléter le coût en trésorerie des régimes de retraite capitalisés dans le résultat net en comptabilisant un ajustement aux comptes de report réglementaires connexes. Ces ajustements réglementaires correspondent à l'écart entre les coûts des régimes de retraite, tels qu'ils sont établis selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et le coût annuel en trésorerie des régimes en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Le report réglementaire lié aux cotisations de retraite de 572 \$ comprend un recouvrement de 10 \$ sur les cotisations de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité effectuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2017. Le solde de 34 \$ devrait être recouvert au moyen des redevances d'usage ultérieures. La capitalisation des prestations de retraite du personnel par rapport à la charge, compte tenu des ajustements réglementaires, comptabilisée dans les états consolidés du résultat net est présentée ci-après.

5. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

c) Cotisations de retraite (suite)

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	28 février 2022	28 février 2021	28 février 2022	28 février 2021
États consolidés du résultat net				
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période ¹⁾	46 \$	49 \$	91 \$	99 \$
Charges d'intérêts nettes ¹⁾	6	11	13	22
Moins : reports réglementaires	(28)	(36)	(54)	(62)
	<u>24 \$</u>	<u>24 \$</u>	<u>50 \$</u>	<u>59 \$</u>
Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie				
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – paiements en trésorerie	<u>17 \$</u>	<u>24 \$</u>	<u>43 \$</u>	<u>59 \$</u>
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – montants comptabilisés	<u>7</u>	<u>–</u>	<u>7</u>	<u>–</u>
	<u>24 \$</u>	<u>24 \$</u>	<u>50 \$</u>	<u>59 \$</u>

¹⁾ Pour le semestre clos le 28 février 2022, le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne comprend pas le montant de 1 \$ relatif au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ et 2 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2021, respectivement). Pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2022, les charges d'intérêts nettes ne comprennent pas les montants de 1 \$ et de 2 \$, respectivement, relatifs au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ et 2 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2021, respectivement).

6. Actifs détenus en vue de la vente

Au 28 février 2022, la Société satisfaisait aux exigences de présentation de certains actifs liés à son centre de conférence, à savoir le CENTRE NAV, qui est situé à Comwall, en Ontario, comme étant détenus en vue de la vente, puisqu'il est hautement probable que le placement dans ces actifs sera recouvré au moyen de leur vente plutôt que de leur utilisation continue. Ces actifs, ou groupes destinés à être cédés, sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un accord d'achat et de vente a été signé, et la clôture de la vente devrait avoir lieu le 30 juin 2022. La Société a comptabilisé un montant de 1 \$ dans les autres passifs courants au titre des coûts de clôture et autres passifs associés à la vente.

La valeur comptable des immobilisations corporelles de la Société associées au groupe destiné à être cédé du CENTRE NAV est de 22 \$.

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de ce qui suit.

	Terrains et bâtiments ¹⁾	Systèmes et matériel	Actifs en cours de développement	Total
Coût				
Solde au 31 août 2021	341 \$	815 \$	122 \$	1 278 \$
Entrées	–	–	34	34
Transferts vers les actifs détenus en vue de la vente ²⁾	(28)	(16)	–	(44)
Sorties	(2)	(6)	(4)	(12)
Transferts	34	(7)	(27)	–
Solde au 28 février 2022	<u>345 \$</u>	<u>786 \$</u>	<u>125 \$</u>	<u>1 256 \$</u>
Cumul de l'amortissement				
Solde au 31 août 2021	113 \$	448 \$	– \$	561 \$
Amortissement	12	29	–	41
Transferts vers les actifs détenus en vue de la vente ²⁾	(9)	(13)	–	(22)
Sorties	(1)	(5)	–	(6)
Solde au 28 février 2022	<u>115 \$</u>	<u>459 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>574 \$</u>
Valeurs comptables				
Au 31 août 2021	<u>228 \$</u>	<u>367 \$</u>	<u>122 \$</u>	<u>717 \$</u>
Au 28 février 2022	<u>230 \$</u>	<u>327 \$</u>	<u>125 \$</u>	<u>682 \$</u>

¹⁾ Les terrains et bâtiments incluent l'actif au titre du droit d'utilisation lié au contrat de location visant les bureaux où sis le siège social de la Société. Un amortissement de 1 \$ a été comptabilisé pour le semestre clos le 28 février 2022 (1 \$ pour le semestre clos le 28 février 2021). La valeur comptable au 28 février 2022 s'élevait à 2 \$ (3 \$ au 31 août 2021).

²⁾ Comme il est expliqué à la note 6, la Société avait classé certains actifs liés au CENTRE NAV en tant qu'actifs détenus en vue de la vente au 28 février 2022.

8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit.

	Droit de navigation aérienne	Logiciels achetés	Logiciels maison	Actifs en cours de développement	Total
Coût					
Solde au 31 août 2021	702 \$	170 \$	285 \$	31 \$	1 188 \$
Entrées	-	-	-	11	11
Sorties	-	(1)	(1)	-	(2)
Transferts	-	-	12	(12)	-
Solde au 28 février 2022	702 \$	169 \$	296 \$	30 \$	1 197 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 août 2021	175 \$	106 \$	131 \$	-	412 \$
Amortissement	13	6	13	-	32
Sorties	-	(1)	(1)	-	(2)
Solde au 28 février 2022	188 \$	111 \$	143 \$	-	442 \$
Valeurs comptables					
Au 31 août 2021	527 \$	64 \$	154 \$	31 \$	776 \$
Au 28 février 2022	514 \$	58 \$	153 \$	30 \$	755 \$

9. Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence

En décembre 2021, la Société a vendu son placement dans Searidge Technologies Inc. (« Searidge »). Avant la vente, la Société détenait 50 % des actions émises et en circulation de Searidge. Le produit est proportionnel à la valeur comptable de 7 \$ au moment de la vente (7 \$ au 31 août 2021). Dans le cadre de la vente, le prêt à Searidge de 5 \$ a été remboursé (3 \$ au 31 août 2021).

10. Instruments financiers et gestion des risques financiers
Sommaire des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments financiers de la Société par catégories de classement et comprend le classement dans la hiérarchie des justes valeurs de chaque instrument financier, comme il est décrit à la note 15 afférente aux états financiers annuels de 2021. À l'exception de la dette à long terme, la valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société s'approche de leur juste valeur.

	28 février 2022		Hiérarchie des justes valeurs
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	367 \$	– \$	
Débiteurs et autres	99	–	
Placements courants			
Fonds de réserve pour le service de la dette	74	–	
Placement sous forme d'actions privilégiées ¹⁾	–	307	Niveau 3
Créances à long terme ²⁾	96	–	
	<u>636 \$</u>	<u>307 \$</u>	
Passifs financiers			
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	217 \$	– \$	
Dette à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer ³⁾	2 512	–	Niveau 2
	<u>2 729 \$</u>	<u>– \$</u>	

10. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sommaire des instruments financiers (suite)

	31 août 2021		Hiérarchie des justes valeurs
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	319 \$	– \$	
Débiteurs et autres	105	–	
Placements courants			
Fonds de réserve pour le service de la dette	73	–	
Placement sous forme d'actions privilégiées ¹⁾	–	299	Niveau 3
Créances à long terme ²⁾	116	–	
	<u>613 \$</u>	<u>299 \$</u>	
Passifs financiers			
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	201 \$	– \$	
Autres passifs courants			
Passifs dérivés ⁴⁾	–	1	Niveau 2
Dettes à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer ³⁾	2 512	–	Niveau 2
	<u>2 713 \$</u>	<u>1 \$</u>	

¹⁾ Cet instrument est comptabilisé à la juste valeur selon la méthode d'évaluation décrite à la note 12 afférente aux états financiers annuels de 2021.

²⁾ Les créances à long terme tiennent compte de reports de paiements de 95 \$ accordés dans le cadre de l'augmentation des redevances d'usage qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020 et dont il est question à la note 15 b) afférente aux états financiers annuels de 2021 (112 \$ au 31 août 2021). Le prêt à Searidge a été remboursé au cours du trimestre clos le 28 février 2022 (3 \$ au 31 août 2021).

³⁾ La juste valeur des obligations et des billets à payer de la Société est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, étant donné qu'elle est établie selon les cours vendeur en vigueur sur le marché secondaire à la date de clôture. Au 28 février 2022, la juste valeur s'établissait à 2 511 \$ (2 722 \$ au 31 août 2021), compte tenu des intérêts courus de 26 \$ (26 \$ au 31 août 2021).

⁴⁾ Les passifs dérivés courants et non courants sont inscrits à la juste valeur déterminée en fonction des taux de change en vigueur sur le marché et des taux d'intérêt à la date de clôture.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs depuis le 31 août 2021.

10. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)
Instruments financiers de niveau 3

Le tableau qui suit résume l'évolution de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon LLC (« Aireon »), qui est classé au niveau 3.

	Placement sous forme d'actions privilégiées
Juste valeur au 31 août 2021	299 \$
Augmentation nette de la juste valeur ¹⁾	6
Incidence du change ²⁾	2
Juste valeur au 28 février 2022	307 \$

¹⁾ Ce montant comprend des produits de dividendes accumulés et elle est prise en compte dans les produits financiers.

²⁾ Ce montant est pris en compte au poste « Autres » des autres (produits) et charges.

En ce qui a trait à la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, les changements qu'il est raisonnable de supposer qu'une des données non observables importantes pourrait subir à la date de clôture, toute autre donnée demeurant constante, auraient les effets suivants sur la perte nette.

	Augmentation	Diminution
Nombre d'années au cours desquelles des flux de trésorerie sont attendus (variation de un an)	(22) \$	28 \$
Taux d'actualisation ajusté en fonction du risque (variation de 1 % – 100 points de base)	(36) \$	43 \$

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. L'exposition de la Société aux risques financiers et sa façon de gérer chacun de ces risques sont décrites aux paragraphes a) à c) de la note 15 afférente aux états financiers annuels de 2021. Ces risques, ainsi que la gestion par la Société de son exposition à ces risques, n'ont pas changé significativement au cours du semestre clos le 28 février 2022, à l'exception de ce qui suit.

a) Risque de liquidité

Outre sa facilité de crédit consortiale, la Société dispose de facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite, lesquelles ont été accrues pour se fixer à 810 \$ au 28 février 2022 (621 \$ au 31 août 2021). Deux facilités d'un montant total de 400 \$ arriveront à échéance le 31 décembre 2022 et deux facilités d'un montant total de 410 \$ arriveront à échéance le 31 décembre 2023, à moins qu'elles ne soient prorogées. Au 28 février 2022, une somme de 645 \$ avait été prélevée aux fins de capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite.

11. Engagements

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés de la Société liés à ses passifs financiers, à ses engagements en capital et à ses obligations locatives au 28 février 2022.

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2022	2023	2024	2025	2026	
Dettes fournisseurs et charges à payer	195 \$	195 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dettes à long terme (y compris la partie courante) ^{1), 2)}	2 525	25	25	225	25	325	1 900
Paiements d'intérêts ²⁾	1 368	40	80	78	75	72	1 023
Engagements en capital	110	49	14	12	8	5	22
Obligation locative	1	1	–	–	–	–	–
Obligation locative future ³⁾	59	-	2	3	3	3	48
Engagement de prêt à une partie liée ⁴⁾	14	14	–	–	–	–	–
	4 272 \$	324 \$	121 \$	318 \$	111 \$	405 \$	2 993 \$

¹⁾ Les paiements représentent un principal de 2 525 \$. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant son échéance prévue.

²⁾ De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 13 afférente aux états financiers annuels de 2021.

³⁾ La Société a pris un engagement en ce qui a trait au contrat de location visant les bureaux abritant son siège social qui entrera en vigueur au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2023. L'engagement représente environ 3 \$ par année et s'étendra sur 20 ans. Le contrat de location actuel visant les bureaux abritant le siège social arrivera à échéance le 31 octobre 2022.

⁴⁾ La Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 14 \$ CA (11 \$ US).